

Au début d'octobre 1950, la Commission a reçu ordre de lever les restrictions aux dépenses de voyage d'agrément, limitées à 150 dollars américains pendant une période de douze mois, et d'autoriser les résidents du Canada à obtenir et à utiliser tout montant raisonnable de dollars américains pour tous genres de dépenses de voyage véritables aux États-Unis et dans les autres pays situés hors de la zone sterling. En outre, le montant qu'un voyageur peut emporter sans permis a été porté de \$10 à \$50 en fonds étrangers et d'un total de \$25 à un de \$100 en fonds étrangers et canadiens. Les banques sont autorisées à accorder des permis donnant droit à \$500 par voyage d'affaires et \$500 par année pour d'autres voyages. Les demandes de montants plus considérables doivent être soumises à la Commission. Enfin, l'exemption générale dispensant d'un permis aux fins d'obtenir des dollars américains sous forme autre que monétaire a été portée de \$10 à \$50 et les banques et autres négociants sont autorisés à vendre des dollars américains affectés à des envois de charité jusqu'à concurrence de \$50 par personne et par mois, au lieu de \$10. Le maximum qu'un résident du Canada peut transférer s'il va s'établir à demeure dans un pays de la zone du dollar américain est porté de \$12,500 à \$25,000 la première année.

Depuis novembre 1950, les filiales et succursales canadiennes de compagnies étrangères sont autorisées à faire remise de leurs revenus sur la base d'états financiers intérimaires couvrant un trimestre ou une période plus longue. Autrefois, il ne leur était permis de le faire que d'après un état annuel.

Depuis décembre 1950, les règlements permettent aux résidents canadiens d'accepter des dollars américains ou canadiens en paiement de services rendus à des résidents de pays de la zone du dollar américain. Autrefois, seuls les dollars américains étaient acceptables; il en est encore ainsi dans le cas des exportations à ces pays.

Les variations de l'avoir du Canada en or et en dollars américains depuis les débuts du contrôle du change paraissent au tableau 26. Les changements survenus dans la balance des paiements internationaux qui ont provoqué l'augmentation de 1948 sont étudiés au chapitre du Commerce extérieur, pp. 972-980.

26.—Avoir du Canada en or et en dollars américains, 31 décembre 1939-1949

(En millions de dollars américains)

| Année | Compte du fonds du change et Banque du Canada | | Autres comptes du gouvernement du Canada | Total ¹ | Année | Compte du fonds du change et Banque du Canada | | Autres comptes du gouvernement du Canada | Total ¹ |
|------------------------|---|--------------------|--|--------------------|----------|---|--------------------|--|----------------------|
| | Or | Dollars américains | | | | Or | Dollars américains | | |
| 1939 ² | 204.9 | 33.8 | 22.4 | 393.1 | 1944.... | 293.9 | 506.2 | 102.1 | 902.2 |
| 1939..... | 218.0 | 54.8 | 33.4 | 404.2 | 1945.... | 353.9 | 922.0 | 232.1 | 1,508.0 |
| 1940..... | 136.5 | 172.8 | 20.8 | 332.1 | 1946.... | 536.0 | 686.3 | 22.6 | 1,244.9 |
| 1941..... | 135.9 | 28.2 | 23.5 | 187.6 | 1947.... | 286.6 | 171.8 | 43.3 | 501.7 |
| 1942..... | 154.9 | 88.0 | 75.6 | 318.5 | 1948.... | 401.3 | 574.5 | 22.0 | 997.8 |
| 1943..... | 224.4 | 348.8 | 76.4 | 649.6 | 1949.... | 486.4 | 594.1 | 36.6 | 1,117.1 ³ |

¹ Comprend des avoirs particuliers, à l'exclusion des comptes de roulement, au montant de 132 millions le 15 septembre 1939, de 98 millions le 31 décembre 1939 et de 2 millions le 31 décembre 1940. ² 15 septembre. ³ Non compris \$18,200,000 empruntés aux États-Unis en août 1949 et affectés au rachat le 1^{er} février 1950 d'une émission garantie par le gouvernement fédéral et remboursable au gré du porteur en dollars américains.